



# 19<sup>ème</sup> Triathlon International de Belfort

## Samedi 1<sup>er</sup> et Dimanche 2 juin 2024

Le présent Règlement s'applique à tout participant aux épreuves organisées par Territoire de Sports dans le cadre du Triathlon International de Belfort, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2024.

Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente (CGV) consultables par ailleurs (site "[triathlondebelfort.fr](http://triathlondebelfort.fr)"). En cas de conflit avec des dispositions des CGV, les dispositions du Règlement prévaudront.

**L'inscription aux compétitions vaut acceptation de ce règlement et toute personne inscrite au Triathlon de Belfort s'engage à son respect.**

### 1. Présentation des épreuves

5 formats d'épreuves sont organisés au titre du Triathlon International de Belfort, à savoir :

- Triathlon L (épreuve individuelle uniquement)
- Duathlon L (épreuve individuelle uniquement)
- Triathlon Pour Tous – S (épreuve individuelle, relais et équipe)
- Triathlon M (épreuve individuelle, relais et équipe)
- Kids (épreuve individuelle uniquement)

Toutes les épreuves se déroulent sur le site du lac du Malsaucy - base nautique et de loisirs départementales situé sur la commune de Sermamagny :

- la natation de toutes les épreuves s'effectue dans le plan d'eau du Malsaucy (stade nautique de 55 ha);
- les parcours cyclisme empruntent les routes du Territoire de Belfort, du Haut-Rhin et de la Haute- Saône sur un périmètre s'étendant, selon les épreuves, jusqu'au Ballon d'Alsace en passant par Plancher-Bas, Giromagny, Rougemont-le-Château et Masevaux;
- les épreuves de course à pied se déroulent sur les chemins qui quadrillent et entourent le site.

Le détail de tous les tracés sont consultables sur le site "[triathlondebelfort.fr](http://triathlondebelfort.fr)"

### 2. Conditions de participation

Les épreuves du Triathlon de Belfort sont ouvertes à tous, licenciés de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) ou non, et doivent satisfaire aux conditions d'âges suivantes :

- Triathlon L – Junior, senior et master (mini. 18 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Duathlon L – Junior, senior et master (mini. 18 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Triathlon Pour Tous – S (épreuve individuelle et équipe) – Cadet, junior, senior et master (mini. 16 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Triathlon Pour Tous – S (épreuve relais) – Benjamin, minime, cadet, junior, senior et master (mini. 12 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Triathlon M (épreuve individuelle et équipe) – Junior, senior et master (mini. 18 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Triathlon M (épreuve relais) – Cadet, junior, senior et master (mini. 16 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Kids 1 – Mini poussin et poussin (de 6 à 9 ans au 31 décembre de l'année en cours)

- Kids 2 – Pupille et Benjamin (de 10 à 13 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Kids 3 – Minime (de 14 à 15 ans au 31 décembre de l'année en cours)

### 3. Inscription

L'inscription à la compétition s'effectue exclusivement au moyen du formulaire d'inscription disponible sur le site commercial officiel de l'application d'inscription en ligne de l'organisateur. Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée. L'inscription du participant ne sera effective qu'après le paiement intégral des droits d'inscription et la confirmation par l'organisateur de l'inscription par la publication du nom du participant sur la liste des concurrents.

Un nombre maximum de participants a été fixé par épreuve. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente (laissée à l'appréciation de l'organisateur). Les inscriptions seront clôturées au plus tard 10 jours avant le départ des épreuves, dans la limite des places disponibles. En outre, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime (dopage, suspicion de dopage...).

En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription

L'athlète ne doit faire l'objet d'aucune sanction d'interdiction totale ou temporaire de pratique par une fédération (FFTRI, FFN, FFC, FFA ou FSPT), de la Commission Nationale ou Régionale de Discipline, et/ou par la Commission de Première Instance de Lutte contre le Dopage ou un tribunal arbitral ou judiciaire ou lorsqu'il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable l'existence d'une infraction contre la réglementation antidopage par le participant ou lorsqu'il existe des indices concrets que le participant a perpétré un délit.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant. La participation à l'épreuve est subordonnée à la présentation par le participant d'une licence sportive originale « compétition » (pratiquant) en cours de validité de la fédération nationale de triathlon (FFTRI ou étrangère) affiliée à l'ITU, et/ou d'avoir complété le Formulaire Info Santé dans le formulaire d'inscription.

Le participant non licencié, aura l'obligation de faire l'acquisition, en plus des droits d'inscription, d'un pass compétition au moment de l'inscription en ligne et en plus des droits d'inscription.

Il est possible de s'inscrire de manière individuelle ou en équipe relais composée de deux ou trois personnes. Le "duo-mixte" (sur épreuve Triathlon pour Tous et Distance M) s'inscrivent en individuel. Il est précisé que seuls les athlètes de catégories senior et vétéran peuvent effectuer plusieurs activités au sein d'une même équipe.

#### **Pour toute demande d'inscription d'un mineur,**

- le formulaire d'inscription en ligne doit être complété par le représentant légal ;
- L'acceptation des conditions générales de vente et du règlement sportif des épreuves doit être effectuée par le représentant légal ;
- Si le mineur n'est pas titulaire d'une licence FFTRI « compétition » (pratiquant) en cours de validité, le pass compétition doit être souscrit et réglé en ligne en plus des droits d'inscription, et ce par le représentant légal uniquement.

**Paiement :** Le paiement n'est possible que par carte bancaire (VISA, MASTERCARD). Le débit de la carte

bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

**Absence de délai de rétractation :** La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

**Remboursement / Transfert Remboursement :** Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve par le participant, le participant pourra prétendre à un remboursement à hauteur de 100 % de ses droits d'inscription, en souscrivant à l'assurance annulation au moment de l'inscription en ligne. Voir conditions générales au moment de la souscription.

**Changement de distance :** Le transfert d'une épreuve à l'autre est possible sur demande effectuée à [contact@triathlondebelfort.com](mailto:contact@triathlondebelfort.com), jusque 15 jours avant le début de l'événement. Après, les demandes de transfert d'une épreuve à l'autre ne seront plus possibles. Aucun remboursement de la différence ne pourra être demandé.

**Transfert de dossard :** Le transfert de dossard entre participant est possible en ligne, depuis l'espace coureur de l'athlète rubrique « Mon inscription » puis « Transférer mon dossard » et ce jusqu'à la **date de clôture des inscriptions**. Après, les demandes de transfert seront traitées au cas par cas, dans la limite des places disponibles et sous certaines conditions laissées à la discrétion de l'organisateur.

**Liste d'attente :** Un système de liste d'attente pourra être mis en place par l'organisation, pour enregistrer et attribuer des dossards par ordre chronologique. Cette décision lui revient et sera laissée à son appréciation et à sa discrétion.

#### 4. Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue aux horaires suivants :

- Le vendredi de 14h à 20h
- Le samedi de 10h à 12h et 14h à 17h
- Le dimanche de 7h à 12h30

*Fermeture du retrait 30' avant le départ des épreuves.*

L'athlète devra se présenter avec le billet de retrait reçu la semaine précédant l'événement. Les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

En cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné, avec si besoin, les justificatifs manquant à l'inscription.

L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

A chacun des participants (groupés pour les Relais), sont remis un sac et une enveloppe comportant :

- un dossard nominatif
- une puce (transpondeur) et son support (\*)
- un bracelet poignet numéroté
- une étiquette autocollante numérotée pour le vélo et une pour le casque

(\*) les puces (transpondeurs) sont à restituer à la fin de l'épreuve au parc à vélo. Toute puce non restituée sera facturée 70 € par l'organisateur à l'athlète.

## 5. Consignes sportives

La manifestation est sous agrément de FFTri et est soumise au Règlement Sportif Fédéral, disponible sur <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>. L'inscription aux compétitions vaut acceptation et respect de ce règlement et des présentes dispositions.

Outre le respect du règlement fédéral, les concurrents doivent se conformer aux directives de course (organisateur, arbitres et bénévoles).

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres fédéraux de course et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'Organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de la Compétition), pour la partie vélo et course à pied. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en tout et partie.

Les relais s'effectuent dans l'aire de transition à l'emplacement numéroté. Le nageur donne le relais et la puce (transpondeur) au cycliste qui lui-même le donne au coureur.

**Aire de transition** : un contrôle de conformité est effectué à l'entrée du parc, suivant les règles fédérales (vélo, port du casque, identification du concurrent : dossards, plaque de cadre, port de la puce (transpondeur) électronique).

**Natation** : le port du bonnet de bain remis par l'Organisateur, à l'exclusion de tout autre, est également obligatoire.

Les distances L et M effectuent 2 tours de circuit (respectivement 950 m. et 750 m.) avec sortie à l'Australienne.

Le départ des épreuves L et M se fera en "rolling start" avec des vagues de 8 à 10 athlètes toutes les 5 à 10 secondes.

Le départ des épreuves Kids se feront en "mass start".

Le départ de l'épreuve Triathlon pour Tous s'effectuera en deux vagues espacées de 5 mn : la 1<sup>ère</sup> sera formée des féminines et des duo-mixte et la 2<sup>ème</sup> par les masculins.

*L'organisateur se réserve le droit de modifier le mode de départ à tout moment et ce jusqu'à 1h avant le départ.*

**Cyclisme** : **le drafting / abri-aspiration est interdit**, quelle que soit l'épreuve.

Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout véhicule ne faisant pas partie de l'Organisation.

La course s'effectue sur des routes ouvertes à la circulation et les concurrents ont **l'obligation de respecter les règles du Code de la Route**, en particulier de rouler sur le côté droit de la chaussée, de ne pas couper les virages ou franchir les lignes axiales, quelles que soient les circonstances et quelle que soit la configuration routière. Cette obligation s'impose à l'ensemble des épreuves considérées sur tous les circuits empruntés.

**En cas d'accident dû au non-respect du code de la route, le concurrent engage seul sa responsabilité.**

**Course à pied** : les distances L et M effectuent 2 tours de circuit (respectivement 6,5 Km. et 5,1 Km.).

Au regard des règles anti-covid-19, aucun bracelet (chouchou) ne sera remis aux concurrents pour chaque tour effectué. Tout concurrent n'ayant pas effectué les tours requis sera disqualifié (contrôle au niveau des boucles de passage et de comptage des temps).

Des temps limites suivants sont institués sur ces mêmes distances L et M :

- distance L : 17h00 : celui qui ne s'engage pas dans son 3<sup>ème</sup> tour avant 17h00 est mis hors course et disqualifié ;
- distance M : 16h15 : celui qui ne s'engage pas dans son 1<sup>er</sup> tour avant 16h15 est mis hors course et disqualifié.

## 6. Chronométrage

Chaque concurrent est équipé d'une puce (transpondeur), (1 pour les relais) permettant le chronométrage avec relevé des temps intermédiaires : sortie de l'eau, sortie du parc AT, retour parc AT, départ course à pied, boucles et arrivée.

## 7. Ravitaillements

Les ravitaillements prévus sont les suivants (*pas de ravitaillements sur les Kids sauf à l'arrivée*) :

### FORMAT L (TRIATHLON ET DUATHLON)

VELO	LOCALISATION	Km	Plage horaire		Ravitaillement	
			Début	Fin	Liquide	Solide
Ravito 1	<b>Grosmagny</b> D12 / au droit du cimetière	24	10h00	13h00	X	
Ravito 2	<b>Wegscheid</b> D466 – au droit de la propriété 66 rue Georges Pompidou	46	10h30	13h30	X	
Ravito 3	<b>Ballon d'Alsace</b> D465 – chalet de la Tête de la Redoute	60	11h00	16h00	X	

COURSE	LOCALISATION	Km	Plage horaire		Ravitaillement	
			Début	Fin	Liquide	Solide
Ravito 1	<b>Sortie de l'Aire de Transition</b> 50m en sortie du parc à vélos sur chemin de la plage	-	12h00	18h30	X	
Ravito 2	<b>Lachapelle sous Chaux</b> ½ tour au carrefour rue de Bellevue/rue de la Libération au droit de la propriété 44	2,3	12h00	18h30	X	
Ravito 3	<b>Sermamagny</b> Le long du chemin du Cramenus après le ponton du déversoir de la Véronne	4,6	12h00	18h30	X	
Arrivée	<b>Sur le site passé l'arche d'arrivée</b>	-	12h00	18h30	X	X

### TRIATHLON POUR TOUS

VELO	LOCALISATION	Km	Plage horaire		Ravitaillement	
			Début	Fin	Liquide	Solide
Pas de ravitaillement sur le vélo						

COURSE	LOCALISATION	Km	Plage horaire		Ravitaillement	
			Début	Fin	Liquide	Solide
Ravito 1	<b>Sortie de l'Aire de Transition</b> 50m en sortie du parc à vélos sur chemin de la plage	-	8h30	11h30	X	
Ravito 2	<b>Lachapelle sous Chaux</b> ½ tour au carrefour rue de Bellevue/rue de la Libération au droit de la propriété 44	2,1	8h30	11h30	X	
Arrivée	<b>Sur le site passé l'arche d'arrivée</b>	-	10h00	12h00	X	X

### TRIATHLON M

VELO	LOCALISATION	Km	Plage horaire		Ravitaillement	
			Début	Fin	Liquide	Solide
Ravito 1	<b>Auxelles-Haut</b> D49 / Rue des Roches	27,5	13h30	16h00	X	

COURSE	LOCALISATION	Km	Plage horaire		Ravitaillement	
			Début	Fin	Liquide	Solide
Ravito 1	<b>Sortie de l'Aire de Transition</b> 50m en sortie du parc à vélos sur chemin de la plage	-	14h00	17h30	X	
Ravito 2	<b>Lachapelle sous Chaux</b> ½ tour au carrefour rue de Bellevue/rue de la Libération au droit de la propriété 44	2,1	14h00	17h30	X	
Arrivée	<b>Sur le site passé l'arche d'arrivée</b>	-	14h00	17h30	X	X

## **8. Contrôle des courses**

Les arbitres fédéraux de course veilleront au respect du règlement sur tout le parcours : les concurrents ne respectant pas l'éthique et l'équité sportives de même que le présent règlement pourront faire l'objet de pénalités ou d'une disqualification et mis hors course sans appel.

Les arbitres fédéraux de course ont pour mission :

- de veiller au comportement des concurrents (respect du règlement fédéral, de l'éthique sportive et environnementale ...);
- de garantir sécurité et protection des concurrents;
- de faire respecter l'équité.

Le barème des pénalités est de 5 mn pour la distance L, 2 mn pour la distance M et 1 minute pour les autres distances. Les temps de pénalités seront décomptés sur le temps d'arrivée.

## **9. Briefings**

Les concurrents doivent impérativement assister au briefing d'avant course, qui se déroulera dans le 1/4 heure qui précède les départs, de façon à être informés des particularités ou conditions propres aux épreuves (impératifs de sécurité, points singuliers, éventuelles modifications de dernières minutes, etc.).

Ils doivent avoir pris connaissance préalablement des parcours et des briefings présentés et consultables sur le site "[triathlondebelfort.fr](http://triathlondebelfort.fr)"

## **11 Respect de l'Environnement**

Les athlètes se doivent de respecter la Réglementation Fédérale (FFTri), en particulier celle concernant le respect de l'environnement : ils sont notamment dans l'obligation de " prendre toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel ils évoluent".

Dans le cas présent, les épreuves se déroulent pour partie en milieu naturel préservé : site du Malsaucy et ses environs, en particulier pour tous les circuits de course à pied. En outre, l'épreuve vélo du Longue Distance L traverse des périmètres Natura 2000, notamment au Ballon d'Alsace. Les concurrents s'engagent à respecter ces espaces et à ne procéder à aucun jet de débris sur le parcours. D'une manière générale, le jet de débris ou l'abandon de matériel, de vêtements et d'accessoires est interdit en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements. Tout défaut et non-respect de l'éthique environnementale est passible de sanction voire de disqualification.

Sur le site-village du Triathlon, une gestion sélective des déchets est mise en place de manière à favoriser le tri des déchets. Le public et les concurrents sont invités à s'y conformer.

## **12. Lutte anti-dopage**

Des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de la manifestation à l'initiative de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage et des autorités sanitaires.

Les athlètes devront s'y conformer sous peine de disqualification.

## **13. Protocole sanitaire anti Covid-19 (sous-réserve)**

Le protocole sanitaire anti Covid-19 mis au point en concertation avec les autorités préfectorales et de santé est consultable sur le site [triathlondebelfort.fr](http://triathlondebelfort.fr)

Il s'impose à tous : encadrement, athlètes, bénévoles, intervenants extérieurs, prestataires, exposants et

public.

#### **14. Modification, adaptation ou annulation de l'épreuve**

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment :

- d'adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé, les horaires de courses ou le typologie des épreuves (duathlon en cas de t° trop basse de l'eau par exemple),
- de supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'épreuve prise dans les 7 jours précédents l'épreuve, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

#### **15. Assurance**

Le Triathlon de Belfort est titulaire d'une « licence manifestation » établie par la FFTri, à la qualité d'assuré sur le contrat Allianz. Elle bénéficie par conséquent de la garantie Responsabilité Civile de la FFTri.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité données par l'organisation, les services de police ou gendarmerie, ou les arbitres de course.

L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel, notamment dans le parc à vélo.

#### **16. Droit à l'image**

A défaut, par l'acceptation des présentes conditions générales de vente, chaque participant autorise expressément l'organisateur du Triathlon de Belfort ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interviews, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de la compétition en vue de toutes exploitations directes ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au Triathlon de Belfort, notamment vidéo, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast (Internet), enregistrements, film, publicité, matériel publicitaire, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

#### **17. Limitation de la responsabilité de l'organisateur**

La responsabilité de l'organisateur pour les éventuels préjudices matériels et/ou commerciaux est exclue. Cette limitation ne s'applique pas lorsque le préjudice a été causé par une faute intentionnelle ou la négligence grave de l'organisateur ou l'inexécution par l'organisateur d'une obligation contractuelle essentielle au contrat ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé d'une personne. La limitation de responsabilité précitée s'étend également à la responsabilité civile personnelle des employés, représentants, préposés et tiers auxquels l'organisateur a recours dans le cadre de l'organisation de la

manifestation et avec lesquels il est lié par contrat.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation à l'épreuve. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à l'épreuve comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant. Le participant confirme et accepte qu'il est seul responsable de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve.

Le participant est seul responsable de ses effets personnels et de son équipement sportif. Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou des piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation et notamment les épreuves de course à pied, de cyclisme et de natation. En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à la compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative : risque de chutes, de collision avec des véhicules, des piétons, d'autres participants et/ou d'objets ; risques liés à l'état du sol, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection ; risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou des intempéries. Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve. La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours et des aires de transition tels qu'ils auront été fixés. Le participant s'engage à informer immédiatement l'organisateur de tout danger concernant le parcours et/ou les aires de transition dont il pourrait avoir connaissance. Le participant déclare avoir conscience des risques liés à la consommation d'alcool, de médicaments et de drogues susceptibles d'affecter sa faculté d'appréciation et ses aptitudes physiques, avant, pendant ou après l'épreuve. Le participant est seul responsable de toutes les conséquences pouvant résulter de la consommation de telles substances. Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais des soins et traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'objets appartenant au participant. En outre, l'organisateur décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'objets appartenant au participant que ce dernier fait garder gratuitement par des tiers mandatés par l'organisateur, étant entendu que l'organisateur reste responsable des éventuelles fautes lourdes commises dans l'exercice du choix de ces tiers.

## **18. Protection des données**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et pour la gestion des services facultatifs (option individuelle organisation des soins médicaux, annulation...) que vous auriez éventuellement choisi d'acquérir. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel aux fins précitées. Les données à caractère personnel collectées conformément à l'article pourront être transmises à des prestataires tiers chargés de chronométrer le participant d'élaborer les listes de résultats et de les publier sur Internet. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la transmission de ses données à caractère personnel à cette fin.

Pour l'élaboration des listes des candidats au départ et des listes de résultats, les données suivantes seront collectées et traitées pour chaque participant : nom, prénom, année de naissance, sexe, nom du club, numéro de dossard et résultats (placement et temps). Ces listes seront publiées sur tous supports accompagnant la manifestation (sous forme imprimée et sur Internet). Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et l'utilisation de ses données à caractère personnel à cette fin.

Les données à caractère personnel enregistrées conformément à l'article 8-1 pourront être communiquées aux prestataires chargés de photographier les participants, afin de lui permettre l'envoi des photographies



aux participants. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la transmission de ses données à caractère personnel à cette fin.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [contact@triathlondebelfort.com](mailto:contact@triathlondebelfort.com) en indiquant votre nom, prénom, adresse et, si possible, votre numéro d'inscription.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## **19. Litige**

En cas de litige, la version française des conditions générales de vente prévaudra. Les Tribunaux de Belfort seront seul compétents.